



CONSEIL

INGENIERIE

EXPERTISE



Installation Classée

Une exploitation industrielle qui présente un risque pour l'environnement est soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement* (ICPE). Si vous souhaitez :

- Ouvrir une ICPE,
- Assurer la conformité réglementaire de vos installations,
- Cesser vos activités ICPE,

SOLER ENVIRONNEMENT met à votre disposition son savoir-faire et les compétences d'un groupe pluridisciplinaire pour réaliser vos dossiers.

Dossier d'autorisation pour exploitation :

- Etude d'impact,
- Etude des risques sanitaires,
- Etude de dangers,
- Notice hygiène et sécurité.

Sécurité aux postes de travail :

- Document unique,
- Contrôle de l'air au poste de travail.

Audits :

- Cession-acquisition,
- Conformité réglementaire,
- Environnemental.

Dossier de cessation d'activités :

- Définition du programme de réhabilitation,
- Constitution du dossier de servitudes.

Tierce-expertise.

(*Article 17-2 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.)